Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 592

Artikel: Liberté du commerce et de l'industrie : les pharmaciens se fâchent

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Dangereuse littérature

J'ai été manifester, samedi passé, contre la vivisection...

Je sais: pour certaines recherches, la vivisection est sans doute indispensable. Toutefois, il ressort d'études sérieuses qu'elle est inutile dans le 80% des cas au moins! Inutile et dangereuse, puisque certains des résultats obtenus, produits efficaces en ce qui concernait les bêtes, se trouvent inefficaces, voire nocifs en ce qui concerne les hommes... Par exemple la thalidomide — vous vous souvenez?

Je sais aussi: il est d'usage, il est de bon ton de se moquer de la «vieille fille» qui a perdu son chat; des «bonnes âmes» qui se préoccupent plus de la protection des animaux que de la misère humaine. C'est pourtant ma conviction que la cruauté envers les animaux prépare et conduit à la cruauté envers les hommes. Que «antivivisection — lutte contre la torture: même combat»!

A ce propos, un fait divers, que je retrouve, découpé en 1978 dans je ne sais plus quel journal: «Jacky Manias est un bon fonctionnaire de l'administration pénitentiaire. La preuve: on l'a nommé à Clairvaux où, chez les durs de durs, on n'envoie pas des matons rigolos. Avec lui, les braves gens peuvent dormir tranquilles. Si un détenu du quartier de haute sécurité faisait le malin, il le materait comme il a maté son chien voici deux semaines. »L'animal avait égorgé deux poulets: il fallait donc le punir. Le brave fonctionnaire n'a écouté que la voix du devoir. Il a pris une corde, l'a passée au collier de son compagnon. Il a attaché l'autre extrémité à l'arrière de sa voiture. Il a démarré. D'abord le chien a couru, puis à 80 km/h, il n'a plus pu courir. Alors il s'est laissé traîner. Après une petite pointe à 120 sur le macadam rugueux, il ne restait plus que la moitié du chien et une grande trace rouge. Un chien qui a assassiné deux poulets

n'est sûrement pas «réinsérable» dans la société.» J'ai envie de vomir... Je demande pardon au lecteur de DP à qui je fais lire ces lignes. Je demande pardon à Laurent Bonnard, que je contrains à les mettre en page.

A propos de prisons — au fait, vous aimeriez voir l'un des vôtres, ou vous-même, confié aux soins de Jacky? — on a pu lire dans la presse l'histoire de cette assistante sociale... genevoise?... qui aidait les prisonniers à s'évader.

Dans les années 40, j'étais l'étudiant d'un professeur d'anglais particulièrement remarquable, M. Georges Bonnard — Gi Bi pour ses élèves — père de M. Claude Bonnard, ancien conseiller d'Etat. Un jour, il mit au programme de son sémi-

naire pour étudiants avancés trois auteurs: Eliot, prix Nobel; Priestley, auteur entre autres de pièces de théâtre (Dangerous Corner), et Charles Morgan. Les prônant tous les trois, les montrant tous les trois en réaction contre une société matérialiste, etc.

Bien.

Je lus donc — dans le zoo de Nuremberg, un peu plus tard — cet admirable roman de Morgan intitulé *The Voyage*. Lequel raconte l'histoire d'un gardien de prison, qui finit par ouvrir les portes de sa prison et par laisser partir tous les détenus... A l'approbation générale, il va sans dire!

J'en reviens à mon idée: la littérature est une chose bien dangereuse, même entre les mains d'un homme aussi «comme il faut» que Georges Bonnard!

J. C.

LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Les pharmaciens se fâchent

Bien.

Santé publique: on parle beaucoup de l'industrie pharmaceutique et fort peu des pharmaciens. S'en prendre aux fabricants est commode, même si c'est souvent justifié; négliger la distribution et la vente des médicaments par les détaillants, c'est ignorer le rôle clef que jouent aujourd'hui les pharmaciens (parmi d'autres «distributeurs»), c'est surtout passer sous silence les responsabilités qu'ils pourraient prendre comme maillon central de la chaîne complexe de la «réparation de la santé dégradée».

Un rappel: un fascicule publié récemment par le très officiel Office fédéral des assurances sociales constatait l'explosion de la quantité (kilogrammes)! de médicaments vendus en Suisse: deux fois plus en sept ans, trois fois plus en onze ans...

Formidable gaspillage et danger évident de surconsommation de produits pharmaceutiques.

Le président de la Société suisse de pharmacie, A. Bédat, est intervenu vigoureusement, et à plusieurs reprises, sur ces dangers qui nous guettent. Même son de cloche dans le rapport annuel 1980 de ladite société. En deux articles — «Le point de rupture est-il atteint?», «La santé: une foire d'empoigne?» — le ton est donné. A. Bédat et F. Bertrand ne mâchent pas leurs mots. Et même s'il y a encore loin des proclamations et des dénonciations aux actes, il y a quelque chose de réjouissant à lire sous la plume de ces deux spécialistes des thèses sur lesquelles DP insiste depuis longtemps.

Quelques exemples.

UN FLÉAU

Pour A. Bédat, la propharmacie (médecins dispensant des médicaments — environ un tiers des praticiens libres —) n'est rien moins qu'un fléau. Nous citons: La propharmacie est sans aucun doute le danger le plus grand que connaît la pharmacie suisse. Ce fléau se développe encore et atteint maintenant certains cantons romands en dépit des lois cantonales existantes qui l'interdisent. Et plus loin encore: Les organisations professionnelles des médecins et des pharmaciens sont totalement impuissantes à freiner cette progression catastro-

phique. Les autorités des cantons où règnent ces pratiques, bien que conscientes du danger qu'elles représentent, ne parviennent pas à trouver les moyens de s'y opposer, ces médecins se réclamant de la liberté du commerce — quelle magnifique preuve de leurs motivations! — garantie par la Constitution fédérale. Défense bien comprise d'intérêts corporatistes, dira-t-on peut-être. En partie, probablement; mais comment ne pas reconnaître, dans la perspective d'une politique de la santé bien comprise, les abus de la sacro-sainte «liberté du commerce et de l'industrie»?

La vente croissante de médicaments hors des pharmacies est contraire à l'intérêt du malade et à celui des caisses maladie. Bien plus: la profession de pharmacien est investie par des gens qui n'ont pas fait les efforts de l'apprendre mais qui l'exercent en toute impunité et qui, c'est un comble, en donnent une image détestable. Et par voie de conséquence, l'ouverture de nombreuses pharmacies commerciales est anarchique — la liberté de commerce autorise ce genre d'excès.

PRIORITÉ AUX AFFAIRES

Bref, dans les domaines de la dispensation médicale, de la vente de médicaments et de l'accroissement du nombre des lieux de vente, nos adversaires sont des non-pharmaciens: médecins, droguistes et investisseurs divers. Ces gens profitent de la liberté de commerce pour faire des affaires dans le secteur de la santé qui aurait dû rester à l'abri de la compétition commerciale. La détérioration du secteur pharmaceutique ou sa déstabilisation, pour employer un mot à la mode, n'est certes pas un facteur de l'amélioration de la santé publique, bien au contraire.

Les accents du réquisitoire de A. Bédat se retrouvent dans la démonstration de F. Bertrand qui n'a pas de mots assez sévères pour dénoncer tout un système, en définitive. Qu'on en juge plutôt par quelques citations supplémentaires! La foire d'empoigne dans le secteur de la pharmacie est

possible chez nous car la santé est subordonnée à la «liberté de commerce et d'industrie» ancrée dans la Constitution fédérale. En clair, la racine du mal: ... La soumission de la santé publique aux lois commerciales de l'offre et de la demande, ce qui implique son exposition à tous les appétits; la preuve en est que quiconque, chez nous, peut faire des affaires avec la santé. Des exemples? ... Le marché juteux des personnes âgées devient actuellement le théâtre des ébats d'opportunistes de tous genres!

Et finalement: Nous en sommes aujourd'hui à l'ère des compromis, des accommodements fragiles, du trafic d'influence et des promesses stratégiques. Les impératifs de santé publique et les arguments qui s'y réfèrent ne pèsent décidément pas lourd face aux raisonnements économiques et commerciaux. La «liberté de commerce et d'industrie» inhibe les efforts d'assainissement.

Cette charge, menée au nom de l'«éthique pharmaceutique», est sévère, d'autant plus sévère qu'émanant d'un milieu qui pourrait se réjouir de l'augmentation des ventes, avec l'accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices que cela suppose. Certes, la crainte de la concurrence, comme nous l'avons noté au passage, explique pour une part le malaise des pharmaciens. Fausse concurrence d'ailleurs, dans l'optique des consommateurs, car sans effet sur les prix de détail (contrôle des prix!), mais qui, multipliant l'offre, contribue à entraîner les dépenses de santé dans leur ensemble dans une spirale ascendante.

D'accord, en gros, avec la position générale des pharmaciens dans ces circonstances!

DONNANT DONNANT

Mais si une rente de situation était finalement créée à leur intention, si le nombre des officines et celui des propharmaciens (autorisés dans les seules régions où manqueraient les pharmacies) étaient limités au strict nécessaire, si la liste des médicaments échappant à leur monopole de vente était restreinte, tout cela par une intervention des pou-

voirs publics par exemple, quelles garanties donneraient en retour les pharmaciens? Aujourd'hui, se bornent-ils à revendiquer quelques avantages qui feraient d'eux une profession protégée, libre d'agir à sa guise dans un cadre soigneusement délimité? Ou aspirent-ils à jouer un rôle moteur dans le cadre d'une politique de la santé mieux équilibrée, prenant leurs responsabilités à la fois face aux médecins (filtre des ordonnances) et face aux consommateurs (filtre de la surconsommation stimulée entre autres par la publicité)? Ce serait choisir entre les exigences d'un statut professionnel et celles du commerce... Pour être véritablement crédible, le réquisitoire des pharmaciens doit accompagner une redéfinition des compétences de propositions claires sur les plans médical, social et économique.

FASTES

La non-visite papale

On pressent, au-delà de la tristesse, quelques soupirs de soulagement à l'annonce de la non-visite du pape en Suisse.

Ainsi, à Berne, les organisateurs de la manif «géante» du 30 mai n'ont plus à craindre des apparentements terribles (anticléricaux, homosexuels, tiers monde) ni surtout l'aide encombrante que comptaient leur apporter les jeunes de Zurich et d'ailleurs.

Ainsi, à Fribourg, les responsables de la célébration du 500° anniversaire de l'entrée dans la Confédération pourront concentrer leur attention sur ces festivités et sur leur surveillance sans avoir à dérouter vers la visite pontificale un seul des 243 gendarmes du canton (effectif fixé par la loi).

Ainsi, à Genève, où la TV romande peut renoncer aux heures supplémentaires demandées à ses précieux collaborateurs pour la couverture de la visite de Jean-Paul II en Suisse, avec toutes les perturbations de programmes y relatives.